



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 mai 2009
D -20090283

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/05/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 mai Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*présent à partir de 16 h*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 17h30*), M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET (*présente à partir de 16h15*), M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent à partir de 18h25*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Alexandra SIARRI, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Opérations Ville Vie Vacances. Année 2009. Autorisation.
Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose pour l'année 2009, de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 78535 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2009

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mai 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION « _____ »

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance OPERATIONS VILLE VIE VACANCES

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____ .

Et

L'association _____ , représentée par M _____ , Président, autorisé par les statuts de l'Association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association _____ , domiciliée _____ , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le _____ exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de la période des vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires, la mise en œuvre et la poursuite des actions suivantes :

-
-

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à €, elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux
LE MAIRE

Pour l'Association
LE PRESIDENT

			SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	roman photo	750,00 €	1 099,00 €	907,00 €			
	découvertes sportives	400,00 €	1 007,00 €	880,00 €			
	sécurité routière	460,00 €	1 006,00 €	463,00 €			
	accueil	400,00 €	237,00 €	808,00 €			
	séjours Bombannes	900,00 €	1 583,00 €	1 560,00 €			
	accueil été	1 000,00 €	2 809,00 €	1 748,00 €			
	séjours Pyrénées	900,00 €	1 584,00 €	1 444,00 €			
	projet mixité	900,00 €	2 106,00 €	1 251,00 €			
Parallèles Attitudes Diffusion <i>18 cours Barbey</i> <i>33800 Bordeaux</i>	résidences	400,00 €	519,00 €	750,00 €		154,00 €	7 627,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	rap avec ta tête	1 200,00 €		1 620,00 €			1 800,00 €
	équit'action	800,00 €		1 200,00 €			1 800,00 €
	2 ans d'efforts pour grandir	1 000,00 €		1 000,00 €			7 500,00 €
	passerelle	400,00 €		800,00 €			4 800,00 €
Association promotion insertion sport <i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i> <i>33400 Talence</i>	insertion	1 800,00 €					1 900,00 €
Astrolabe <i>17 place Ferdinand Buisson</i> <i>33800 Bordeaux</i>	expression artistique	500,00 €		1 600,00 €			710,00 €
	séjours	1 500,00 €		2 500,00 €			4 000,00 €
	citoyenneté	600,00 €		1 000,00 €			150,00 €

MJC CL 2 V <i>392 rue Pasteur</i> <i>33200 Bordeaux</i>	sorties	700,00 €		1 400,00 €			€ 2 055,00
	accueils et sorties journées	400,00 €		500,00 €			€ 1 825,00
	ateliers/stages	500,00 €		1 800,00 €			€ 6 842,00
	camps	900,00 €		1 500,00 €			€ 3 218,00
Centre de Loisirs Jeunes <i>23 rue François de Sourdis</i> <i>33000 Bordeaux</i>	chantier / séjours	500,00 €	200,00 €	3 150,00 €	700,00 €		€ 900,00
	séjours Montalivet	1 000,00 €	1 000,00 €	10 800,00 €	1 000,00 €		€ 3 300,00
So Jaime <i>1 rue Bergeret - 33800 Bordeaux</i>	compilation	750,00 €	2 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	€ 7 500,00
collectif Bordonor <i>129 cours Edouard Vaillant</i> <i>33300 Bordeaux</i>	théâtre	1 000,00 €		1 000,00 €			€ 1 010,00
Association Bacalan Claveau <i>31 Av du Docteur Schnazi</i> <i>33300 Bordeaux</i>	plage du lac	750,00 €	2 500,00 €	750,00 €			€ 11 810,00
Surf Insertion <i>18 rue des menus</i> <i>33000 Bordeaux</i>	éco citoyenneté	4 600,00 €	2 010,00 €			7 000,00 €	€ 26 325,00

			SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Association des centres d'animation de Quartier <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>							
Centre d'animation Bacalan	sorties journées	2 000,00 €	2 000,00 €	3 950,00 €	990,00 €		11 287,00 €
	chantier	1 600,00 €	656,00 €	1 600,00 €	150,00 €		1 835,00 €
	séjours	3 500,00 €	344,00 €	6 950,00 €	1 227,00 €		12 585,00 €
Centre d'animation Argonne	sorties journées	2 400,00 €	400,00 €	3 600,00 €	1 290,00 €		7 838,00 €
	chantiers	1 600,00 €		1 800,00 €	552,00 €		1 825,00 €
	séjours	3 200,00 €		4 100,00 €	1 263,00 €		12 707,00 €
	fresque	300,00 €		600,00 €	184,00 €		775,00 €
Centre d'animation Bastide Benauge	sorties journées	1 600,00 €	956,00 €	4 000,00 €	987,00 €		3 972,00 €
	sécurité vélo	300,00 €	72,00 €	1 500,00 €	258,00 €		1 370,00 €
	chantier éducatif	600,00 €	144,00 €	800,00 €	197,00 €		1 213,00 €
	séjour rando	1 000,00 €	90,00 €	2 500,00 €	281,00 €		1 768,00 €
	bouge ton corps	600,00 €	72,00 €	1 200,00 €	112,00 €		759,00 €
	création musicale	300,00 €	90,00 €	1 000,00 €	119,00 €		831,00 €
Centre d'animation Bordeaux Sud	chantier éco-citoyen	500,00 €		500,00 €	61,00 €		345,00 €
	chantier éducatif	500,00 €		500,00 €			400,00 €
	séjours	2 100,00 €		3 800,00 €	741,00 €		8 346,00 €

	sorties journées	1 500,00 €	684,00 €	1 700,00 €	448,00 €		4 520,00
Centre d'animation Saint Pierre	chantiers	900,00 €		900,00 €	73,00 €		€ 578,00
	sorties journées	2 250,00 €	2 500,00 €	2 450,00 €	1 197,00 €		€ 770,00
	séjours	1 000,00 €	500,00 €	2 100,00 €	461,00 €		€ 4 962,00
Mur d'escalade	chantiers	2 100,00 €		2 600,00 €			€ 1 148,00

Centre d'animation Le Lac	sorties journées	1 500,00 €	1 000,00 €	3 700,00 €	471,00 €	€	6 264,00
	projet glisse	500,00 €		1 400,00 €	198,00 €	€	1 345,00
	séjours	1 200,00 €	175,00 €	1 600,00 €	196,00 €	€	2 985,00
	rando cycliste	675,00 €	175,00 €	675,00 €	98,00 €	€	1 330,00
	ateliers loisirs	500,00 €		975,00 €	211,00 €	€	840,00
Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	1 970,00 €	1 342,00 €	2 170,00 €	1 416,00 €	€	8 452,00
	séjours	1 500,00 €	290,00 €	3 330,00 €	1 080,00 €	€	10 601,00
	chantier	600,00 €	218,00 €	850,00 €	172,00 €	€	274,00
	atelier musique	230,00 €	145,00 €	230,00 €	108,00 €	€	100,00
Centre d'animation Monséjour	sorties journées	1 200,00 €	2 436,00 €	1 580,00 €	480,00 €	€	3 843,00
	atelier artistique	450,00 €	64,00 €	450,00 €	155,00 €	€	921,00
	séjour culturel	500,00 €		1 150,00 €	92,00 €	€	2 739,00
	séjour nature	400,00 €	500,00 €	500,00 €	52,00 €	€	1 660,00
centre d'animation Queyries	sorties journées	2 000,00 €	000,00 €	3 800,00 €	466,00 €	€	9 571,00
	chantiers éducatifs	1 450,00 €		1 450,00 €	98,00 €	€	779,00
	pratiques artistiques	600,00 €		1 000,00 €	25,00 €	€	226,00
	mini séjour	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €	211,00 €	€	2 000,00
	festival circa	400,00 €		400,00 €	49,00 €	€	904,00
	émission santé	500,00 €		50,00 €	17,00 €	€	758,00
Centre d'animation Saint Michel	sorties journées	2 000,00 €	563,00 €	2 700,00 €	1 207,00 €	€	3 845,00
	chantiers éducatifs	1 500,00 €	120,00 €	2 350,00 €	351,00 €	€	755,00

séjours	1 000,00 €	253,00 €	2 500,00 €	784,00 €	€	4 714,00
passerelle	900,00 €	100,00 €	1 600,00 €		€	1 603,00
danses diverses	1 200,00 €	130,00 €	2 300,00 €	125,00 €	€	975,00
battle hip hop	300,00 €	145,00 €	1 800,00 €	103,00 €	€	1 435,00

